

OBLIGATOIRE

Pièces et renseignements à remettre impérativement à l'ED DESPEG et à la BU DROIT aux périodes mentionnées ci-dessous

✚ Pour les doctorants régulièrement inscrits en 2018/2019 (ou en 2017/2018 pour ceux qui soutiennent avant le 15/12/2018) :

A l'ED DESPEG 60 jours avant la date de soutenance :

✚ Pour les doctorants ayant eu par le passé un refus et qui doivent s'inscrire pour soutenance :

A l'ED DESPEG 80 jours avant la date de soutenance :

- le formulaire de désignation des membres du jury dûment complété et signé par le directeur de thèse,
- les coordonnées **personnelles** et **professionnelles** (postales, électroniques et téléphoniques) des membres du jury,
- le jour et l'heure de la soutenance,
- la photocopie de la carte d'étudiant,
- la photocopie de la page de garde de la thèse,

A la BU 30 jours avant la soutenance :

Conformément à l'arrêté du 25/05/2016, le doctorant prend rendez-vous avec la BU (voir coordonnées ci-dessous) pour le dépôt légal de sa thèse. Un dépôt à distance peut être organisé lorsque le doctorant est dans l'impossibilité de se déplacer.

Coordonnées des Services des thèses BU

Pour l'ED DESPEG → BU Droit : Madame ZEPHIR ☎04 89 15 13 49

Adresse électronique : Sandrine.ZEPHIR@unice.fr , et site web :

<http://bibliotheque.unice.fr/services-et-formations/publication-theses/procedure-de-depot/procedure-de-depot>

Lors du dépôt, le doctorant fournit :

- le(s) fichier(s) de sa thèse au format pdf
- les formulaires « Conformité de la version électronique et autorisation de diffusion » « Convention de diffusion sur Internet » remplis et signés.
- le formulaire « Données complémentaires » rempli.

Après validation technique du dépôt, la BU délivre au doctorant une attestation de dépôt. Une copie électronique est transmise au secrétariat de l'ED.